



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-15354>

Département(s) de publication : **89**

Annonce n° **25-15354**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-135464

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 02/12/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Sens

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21890387000010

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 89

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Service de Distribution des publications imprimées pour la Ville de Sens - Années 2025 et 2026

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 64121100

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le marché a pour objet la distribution de la version papier des publications de la Ville de Sens : les magazines mensuels municipaux, les suppléments évènementiels "Bel été" et "Sens Givré" et le programme de la saison culturelle « Sens en scène ».

**Critères d'attribution** : Se reporter au règlement de consultation

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Le marché a été notifié à LA POSTE mandataire du groupement LA POSTE/MEDIAPOSTE le 7/02/2025. Le montant du Détail Quantitatif Estimatif est de 37 907,66 euro(s) HT soit 45 489,19 euro(s) TTC. Le marché prend effet à compter de la date de sa notification du marché pour s'achever le 31 décembre 2025. Il se renouvellera 1 fois, par reconduction tacite, à compter du 1er janvier 2026 pour s'achever le 31 décembre 2026. Le montant minimum annuel est fixé à 25 000 euros HT et le montant maximum à 65 000 euros HT

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/02/2025